

## Commission d'examen à l'aide du Cadre d'évaluation des pratiques innovantes

**Sujet :** \_\_\_\_\_

Date : jj-mm-aaaa

La commission d'examen des innovations exige des membres qu'ils :

- 1) Approuvent les énoncés relatifs aux bonnes pratiques (Guyatt, 2015);
- 2) Évaluent les pratiques pour l'expansion à l'aide du Cadre d'évaluation des pratiques innovantes;
- 3) Confirment leur conformité aux dimensions de la qualité sélectionnées;
- 4) Soutiennent l'expansion, conformément à l'évaluation.

<b>Question 1 :</b> <b>Énoncés relatifs aux bonnes pratiques (Guyatt, JCE, 2015)</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La recommandation doit être claire et concrète.</i></li> <li>• <i>La recommandation doit être nécessaire.</i></li> <li>• <i>Le plan d'action doit être faisable et associé à un minimum de dommages et de coûts.</i></li> <li>• <i>Les données probantes doivent être difficiles à récolter et à résumer.</i></li> </ul>	Description	Cadre d'évaluation des pratiques innovantes			<b>Question 2 :</b> <b>Évaluation des pratiques innovantes</b>	<b>Question 3 :</b> <b>Dimensions de la qualité</b>						<b>Question 4 :</b> <b>Groupe de référence clinique</b> <b>Soutien de l'expansion</b> <b>(sélectionnez l'une des options ci-dessous)</b>			
		Qualité des données probantes	Effets/résultats	Expansion		Sécuritaire	Efficace	Axé sur le patient	Efficient	Caractère opportun	Équitable	Pas pour le moment	Expansion dans des contextes précis	Expansion provinciale, avec réévaluation un an après à l'aide du Cadre d'évaluation des pratiques innovantes	Expansion provinciale à grande échelle
1) Recommandation n° 1	Description n° 1														
2) Recommandation n° 2	Description n° 2														
3) Recommandation n° 3	Description n° 3														